Nations Unies A/C.2/63/L.22

Assemblée générale

Distr. limitée
30 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session
Deuxième Commission
Point 48 de l'ordre du jour
Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008

Projet de décision déposé par le Vice-Président de la Commission, M. Martin Hoppe (Allemagne)

Accréditation d'organisations intergouvernementales auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (Doha, 29 novembre-2 décembre 2008)

L'Assemblée générale, se référant à la lettre en date du 31 octobre 2008 adressée au Président de la Deuxième Commission par le Président de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale[1], décide d'accréditer les organisations intergouvernementales suivantes auprès de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey :

1. Fonds mondial de solidarité numérique
2. Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
3. UNITAID

[1] A/C.2/63/5.

08-57164 (F) 311008 311008